



## Congé pour vente de notre appartement

Par **leila95**, le **18/12/2014** à **13:38**

Bonjour

Mon proprio vend son appart et nous devons rendre les clés pour le 31.01.2015. Je lui ai demandé si on pouvait rester exceptionnellement, jusqu'à la fin de l'année scolaire de mes enfants (en établissant un contrat de 6 mois) il m'a répondu :non .

Or, j'ai vu sur internet que dans ce cas de scolarité le contrat de bail est prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pouvez vous me confirmer cela svp?

Merci de votre reponse

Par **cocotte1003**, le **18/12/2014** à **14:10**

Bonjour, non il n'existe rien à ce sujet, cordialement

Par **moisse**, le **18/12/2014** à **15:32**

Par contre s'agissant d'un congé pour vente, vous avez forcément purgé votre droit de préemption en refusant l'acquisition.

Mais vous pouvez toujours partir quand vous voulez, et vous pouviez donc le faire avant la dernière rentrée des classes.

Par **Lag0**, le **18/12/2014** à **20:54**

[citation]Or, j'ai vu sur internet que dans ce cas de scolarité le contrat de bail est prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pouvez vous me confirmer cela svp? [/citation]

Bonjour,

Comme mes camarades, je ne vous confirme pas du tout cela, mais je suis curieux en revanche de connaître le site internet qui avance une telle chose...

Merci.